

Aménagement forestier

Forêt du Mont Préneley Conseil général de la Nièvre

Département (s) : Nièvre – 58

2011 – 2030

Surface cadastrale : 104.2792ha
Surface retenue pour la gestion : 104.28 ha

Altitudes extrêmes : 705 m – 855 m

Premier aménagement

DRA ou SRA : Bourgogne

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Le massif du mont Prénéley est situé à l'extrême sud du massif du Morvan, en Bourgogne, France, à environ 3 km au nord-ouest du Mont Beuvray.

Il culmine à 855 m et est le second point le plus élevé du Morvan après le Haut Folin (901m).

Il fait partie du Haut Morvan montagnard et s'inclue dans un ensemble de paysages variés au caractère pittoresque d'un relief contrasté, une alternance d'espaces agricoles et d'espaces forestiers. Dernier sommet élevé au sud du Morvan, il offre une opposition saisissante entre ses deux versants : des croupes boisées et sombres entrouvertes de rares clairières au nord, longue pente boisée relayée par la clairière de Rangère au sud.

Le mont est recouvert par la dernière grande hêtraie montagnarde du Morvan et à son pied se trouve une des plus remarquables tourbières du Morvan. Plusieurs de ces habitats sont reconnus d'intérêt communautaire, faisant de ce lieu un site Natura 2000. Cette futaie de hêtres en station naturelle, lui donne une noblesse et un prestige particulier. Les boisements résineux n'occupent que 25% de la surface.

Point haut de la limite de partage des eaux entre les bassins de la Seine et de la Loire, l'Yonne y prend sa source dans un marais tourbeux proche de la forêt.

Des fouilles menées au XXe siècle ont révélé la présence d'un sanctuaire.

Le Conseil général de la Nièvre a acquis ce lieu afin de le préserver, le restaurer et l'ouvrir au public.

Pour la période à venir (2011 – 2030), l'objectif prioritaire sera le rétablissement d'un peuplement irrégulier de hêtre :

- soit par éclaircies fortes et par création de trouées dans les résineux ;
- soit par irrégularisation des peuplement de hêtre.

Cette gestion reprend les mesures proposées par le document d'objectif du site Natura 2000.

- 77,36 ha seront traités en futaie irrégulière que ce soit la hêtraie ou les peuplements résineux ;
- 1,00 ha sera reconverti en taillis fureté typique pour servir de peuplement de démonstration ;
- 3,26 ha de boulaie sont laissés en évolution naturelle avec simplement la coupe des quelques résineux présents ;
- 15,67 ha sont mis hors sylviculture ou non exploités pendant cet aménagement, dont 6,44 ha en îlots de sénescence ;
- 6,99 ha de plantation d'épicéa seront exploités pour former une prairie naturelle.

Durant cet aménagement, la forêt est ainsi susceptible de produire 3900 m³ de grume de feuillus et 3500 m³ de grume résineuse, soit près de 7400 m³ ou une production de 6 m³/ha/an de bois « fort ».

La régénération naturelle et les plantations de feuillus bénéficieront des travaux indispensables à la production de bois de qualité. Ils représentent en moyenne une dépense de 1200 €/an.

La fonction écologique du massif est reconnue. La forêt est en effet concernée par un site Natura 2000 soit 76% de son territoire avec des habitats forestiers d'intérêt européen. Elle comporte une ZNIEFF de type I sur 89% et de type II sur la totalité.

Un arrêté de protection de biotope protège la boulaie sur tourbière.

La préservation de la biodiversité est un souci constant des gestionnaires. La mise en place d'îlots de sénescence sur 6,44 ha et le respect des habitats particuliers (forêt riveraine de petits cours d'eau, bois à cavité, bois mort, etc....) permettent de concilier les attentes environnementales et paysagères.

Cet aménagement constitue une démarche de gestion durable à l'échelle du Morvan : il optimise la production de gros bois pour les aménagements à venir, l'accueil du public, la préservation du paysage et celle de la biodiversité ordinaire et remarquable, conformément aux engagements du « Grenelle de l'environnement ».

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	3
SOMMAIRE	4
TITRE 1 – ETAT DES LIEUX – BILAN	5
1.1 – Présentation générale de l'aménagement	5
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales	6
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers	7
1.2.1 – Description du milieu naturel	7
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	9
1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt	12
1.3.1 – Production ligneuse	12
1.3.2 – Fonction écologique	13
1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	16
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	18
TITRE 2 – PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	19
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion	19
2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	19
2.2.1 – Traitements retenus	19
2.2.2 – Essences objectifs et critères d'exploitabilité	20
2.3 – Effort de renouvellement	20
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	20
2.3.2 – Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	21
2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie	23
2.4 – Classement des unités de gestion	23
2.4.1 – Classement des unités de gestion surfaciques	23
2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011– 2030	25
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS	25
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	25
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	29
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	31
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	33
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	33
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	33
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000	33
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	35
2.1 – RECAPITULATIFS	36
2.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement	39

TITRE 1 – ETAT DES LIEUX – BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

Domaine privé du Conseil général de la Nièvre

◆ **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de forêt	départementale
Du	Préneley
Numéro du ou des départements de situation	58
N° ONF de la région nationale IFN de référence	315 – Morvan
DRA ou SRA de référence	Bourgogne

Département	58	58
Communes de situation de la forêt	Glux en glenne (99ha 49a 30ca)	Villapourçon (4ha 78a 62ca)

◆ **Période d'application de l'aménagement**

2011 – 2030

◆ **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Préneley		104.2792	–	–	–

👁 *Annexe 1 (Carte de situation de la forêt)*

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	104.2792 ha
Surface retenue pour la gestion	104.28 ha
Surface boisée en début d'aménagement	104.28 ha
Surface en sylviculture	87.59 ha

◆ **Origine de la propriété forestière**

Le site est devenu propriété du conseil général de la Nièvre en décembre 1999 par acte notarié (Maître Joos à Château– Chinon).

◆ **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier est créé à partir des chemins et des limites de propriétés.

👁 *Annexe 2 (Parcellaire forestier et cadastral)*

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales

◆ **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	Surface concernée				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	3.26	–	101.02	–	104.28
Fonction écologique		–	102.36	1.92	104.28
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		–	–	104.28	104.28
Protection contre les risques naturels	104.28	–	–	–	104.28

👁 *Annexe 3 (Carte des fonctions de la forêt)*

◆ **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	Surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
– Problèmes sanitaires graves	–	
– Déséquilibre grande faune / flore	–	
– Incendies	–	
– Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	–	
– Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	–	
– Présence d'essences non adaptées au DOCOB natura 2000	27.34	Les résineux sont à remplacer à court terme
Autres éléments		
– Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	–	
– Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	3.26	Forêt de tourbière à bouleaux et aulnaie marécageuse
– Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	4.37	Forêt de tourbière à bouleaux et aulnaie marécageuse – Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau
– Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	–	
– Peuplements classés matériel forestier de reproduction	–	
– Importance sociale ou économique de la chasse	–	
– Pratique de l'affouage	–	
– Dispositifs de recherche	1.00	Taillis fureté de démonstration

◆ **Démarches de territoires**

Charte du parc naturel régional du Morvan :

- Développer des pratiques sylvicoles favorables à l'environnement et au paysage ;
- Promouvoir et développer une exploitation forestière de qualité.

Contrat global Cure– Yonne :

- Préservation de la zone humide du Port des Lamberts-sources de l'Yonne ;
- Limiter l'impact de l'activité forestière sur la réserve en eau du massif.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

1.2.1.A– Topographie et hydrographie

Ce mont en forme de crête aplanie possède des pentes raides plongeant dans des vallées encaissées (150m de dénivelé vers la vallée de l'Yonne à l'est et 250m vers la Dragne à l'ouest)

La ligne de partage des eaux entre le bassin de la Seine et celui de la Loire traverse le massif d'est en ouest (sensiblement sur la ligne de crête).

Sur le versant est, plusieurs ruisseaux (parfois temporaires) alimentent l'Yonne. Ce qui permet d'alimenter ce cours d'eau alors que sa source est à sec.

La boulaie marécageuse, ainsi que les peuplements de hêtre en bordure (située à l'est du massif) joue donc un rôle non négligeable dans la régulation du débit de l'Yonne.

1.2.1.B– Conditions stationnelles

◆ Climat

Données de la station de Château– Chinon. (600m d'altitude)

D'une influence atlantique, le Mt. Préneley est le 1er obstacle aux vents d'ouest.

Les précipitations sont donc importantes (environ 1543 mm) et régulières.

La température moyenne est de +9°C, avec une amplitude de 15°C (climat atlantique).

Le climat est aussi influencé par l'altitude (tendance montagnarde – 855m) du Mt. Préneley, les températures sont plus fraîches et les précipitations plus importantes (1700 mm).

◆ Géologie

Au cours de l'ère tertiaire se produit un événement important. Le Morvan est surélevé pour former un horst, tandis que les régions voisines sont abaissées. Cette période va finalement décaper ce dernier de sa couverture sédimentaire et mettre à nu les terrains cristallins.

Pendant tout le Quaternaire et jusqu'à nos jours, les roches cristallines (tufs volcaniques) du Morvan, mises à l'affleurement par l'érosion, subissent l'action des agents météoriques (pluie, vent, gel, acides humiques...). Par ces actions combinées, les granitoïdes sont attaqués et vont donner une arène, un sable plus ou moins – argileux, qui peut atteindre plusieurs mètres d'épaisseur.

◆ Unités stationnelles

Unités stationnelles observées dans la forêt

GS DRA/SRA	Qualifiant littéral DRA/SRA	Qualifiant littéral US	Fertilité (ha)			Précautions de gestion
			Faible à Moyenne	Bonne	Très Bonne	
B4A	Hêtraie chênaie acide à très acide sur sol sain	Hêtraie– chênaie sessiliflore à charme acidiphile modéré de sommet et versant sur sol moyennement profond à profond		0.6		Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions – 1
B4B	Chênaie mixte sur sol temporairement engorgé	Chênaie mixte– charmaie acidicline de bas de versant sur sol hydromorphe		0.19		Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année – 2
B4C	Chênaie mixte hêtraie Charmaie peu acide sur sol sain	Hêtraie– chênaie– charmaie acidicline de sommet et versant sur sol moyennement profond à profond			2.36	Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année – 2
B4D	Hêtraie montagnarde acide à très acide	Hêtraie montagnarde à canche flexueuse Hêtraie montagnarde à millet acidicline		63.86		Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions – 1

B4G	Aulnaie bouleia marécageuse	Bouleia pubescente tourbeuse à sphaignes	4.65			Sols très sensibles et impraticables toute l'année – 3
B4H	Hêtraie montagnarde peu acide	Hêtraie montagnarde acidiphile modérée		32.28		Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions – 1
B4J	Aulnaie– frênaie de bord d'eau vive	Aulnaie– frênaie riveraine			0.34	Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année – 3
Total (ha)			4.65	96.93	2.7	

• **Annexe 4 (Carte des unités stationnelles)**

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

1.2.2.A– Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Pour les peuplements de hêtre, les données résultent d'un inventaire par placettes permanentes réalisé en 2006.

◆ Répartition des essences forestières principales – classes de fertilité

Les feuillus sont présents sur 83% de la surface (dont 80% de hêtre). Le reste est composé de résineux (17%) répartis en peuplements purs d'une même essence ou mélangés entre résineux ou feuillus.

Essence principale	CODE ESSENCE	Peuplements	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
Hêtre	HET	Hêtre– chêne– Autres feuillus	68.87	66.0	74.07	71.0
		Hêtre– sapin pectiné	5.2	5.0		
Epicéa	EPC	Pur	11.62	11.1	13.11	12.6
		Epicéa– sapin pectiné	1.49	1.4		
Douglas	DOU	Pur	10.24	9.8	10.24	9.8
Sapin pectiné	SP	Pur	3.3	3.2	3.3	3.2
Bouleau	BOU	Bouleia marécageuse	3.26	3.1	3.26	3.1
Mélèze	MEL	Pur	0.3	0.3	0.3	0.3
Total			104.28	100	104.28	100

Ce massif, anciennement constitué de nombreuses propriétés, a vu l'introduction de résineux divers par parcelles cadastrales depuis une centaine d'années.

Essence	%G
HET	87.8
S.P	8.5
DOU	2.0
EPC	1.7

◆ Répartition des types de peuplement

Typologie des Vosges

N° peuplement	Type de peuplement – N° typologie	Surface* (ha)
1	EPICEA 10– 20 ans	10.79
2	EPICEA 30– 40 ans	0.41
3	EPICEA 60– 70 ans	0.42
4	EPICEA– PECTINE 30– 40 ans	1.49
5	DOUGLAS 20_30ans	10.00
6	DOUGLAS 30– 40 ans	0.24
7	MELEZE 30– 40 ans	0.30
8	PECTINE 30– 40 ans	3.30
9	HETRAIE 80– 100 ans à BM avec PB/ structure irrégulière – 21	6.8
10	HETRAIE 80– 100 ans à BM / structure irrégulière – 22	13.14
11	HETRAIE 80– 100 ans à BM avec GB / structure irrégulière – 23	20.5
12	HETRAIE 80– 100 ans à GB avec BM / structure irrégulière – 32	6.8
13	HETRAIE 80– 100 ans à GB / structure irrégulière – 33	2.3
14	HETRAIE 80– 100 ans à BM et GB / structure irrégulière – 44	1.1
15	HETRAIE 80– 100 ans déficitaire en GB / structure irrégulière – 50	4.6
16	HETRAIE 80– 100 ans irrégulier à PB / structure irrégulière – 51	1.1
17	HETRAIE 80– 100 ans irrégulier à BM / structure irrégulière – 52	6.8
18	HETRAIE 80– 100 ans irrégulier à BM et GB / structure irrégulière – 54	4.5
19	SAPINIERE– HETRAIE à BM et GB	5.2
20	Zone de chablis du 6 juillet 2001	1.23
21	Boulaie marécageuse	3.26
Total		104.28

* la surface des hêtraies a été estimée d'après les valeurs des placettes d'inventaire.

◆ Répartition des essences principales forestières

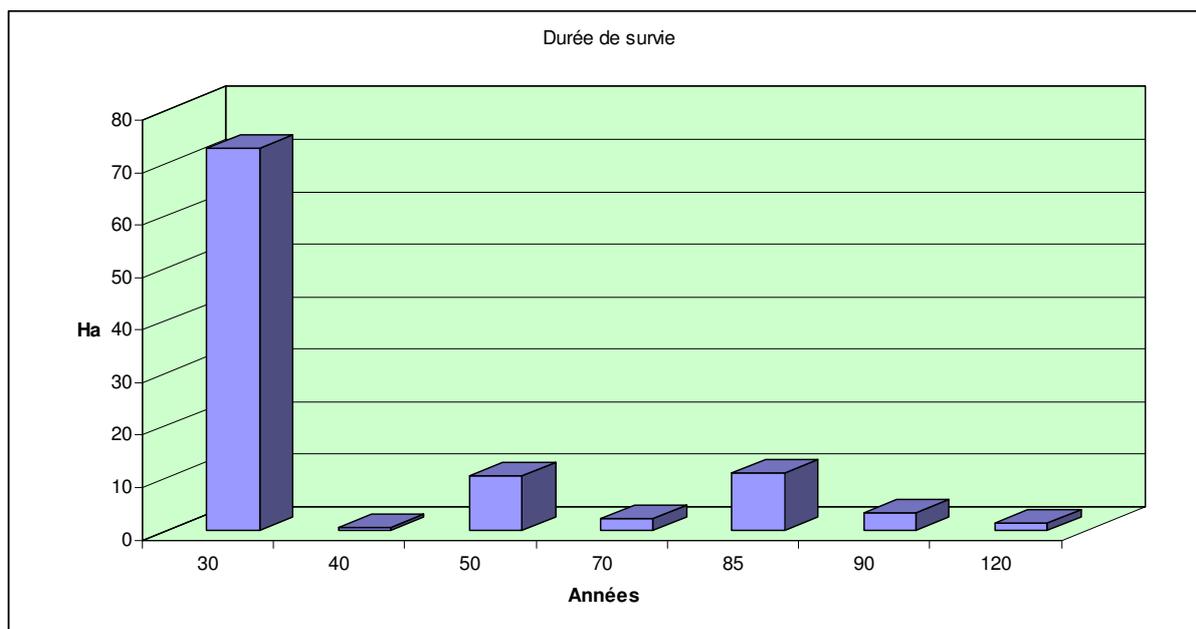
Essences principales	Types de peuplements (G/ha)																			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	(21)
Hêtre*							16	1	33.5	30.8	31.8	30.6	23.5	28	20.2	23	32.5	28.5	5	
Epicéa	20	35	22	15		32					0.3				0.25		0.6			2
Sapin pectiné				15				46									1			28.6
Douglas					24															
Mélèze							7													
Total	20	35	22	34	37	32	23	47	33.5	30.8	32.1	30.6	23.5	28	20.45	23	34.1	28.5	33.6	2

*Dans la Hêtraie la surface terrière du chêne est de 0.83 inclus.

☞ *Annexe 5 (Carte des types de peuplement de hêtre d'après les placettes d'inventaire)*

☞ *Annexe 6 (Carte synthétique des peuplements)*

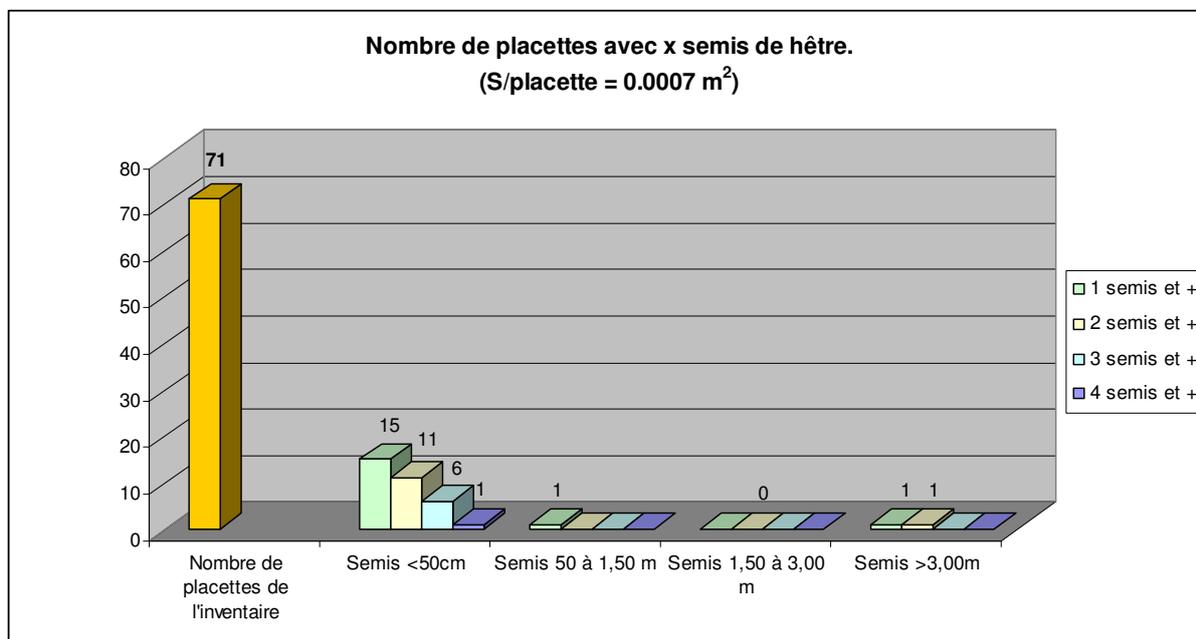
◆ Histogramme des classes d'âge



La colonne la plus importante représente les peuplements feuillus, actuellement en futaie, dont le manque de perches et de petits bois entraîne une durée de survie faible ;

1.2.2.B – Etat du renouvellement

◆ Précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt



L'acquisition de semis de hêtre semble possible, le manque de lumière actuel empêche le développement des semis.
La couche de litière et d'humus non décomposé posera peut-être des problèmes pour la germination des faînes.

◆ Bilan du groupe de régénération passé

Sans objet.

◆ Renouveau présent dans la forêt : cas des peuplements à suivi non surfacique

Sans objet.

1.2.2.C - Inventaires réalisés

• Annexe 7 (Protocole de l'inventaire)

◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Essences	Surface terrière		Perches		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort (tige +houp.)
	m ² /ha	%	m ³ /ha	%	m ³ /ha								
Hêtre	25.86	80.3	0.3	21.7	3.2	64.9	14.8	88.5	7.2	88.7	0.4	39.0	233
Chêne	0.71	2.2	–	0.0	0.1	2.0	0.6	3.4	0.1	0.7	–	0.0	7.6
Sapin pectiné	3.35	10.4	0.6	43.5	0.7	14.1	0.8	4.9	0.7	8.3	0.5	49.4	27.4
Douglas	1.06	3.3	–	0.0	0.7	14.1	0.3	2.1	–	0.0	–	0.0	3.6
Epicéa	1.04	3.2	0.4	29.0	0.2	3.7	0.2	0.9	0.2	2.3	0.1	11.7	7.3
Autres Feuillus	0.18	0.6	0.1	5.8	0.1	1.1	0.0	0.3	–	0.0	–	0.0	0.8
TOTAL	32.2	100	1.4	100	5.0	100	16.7	100	8.1	100	1.1	100	279.7

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	3.26	–	101.02	–	104.28

1.3.1.A – Volumes de bois produits

Pas d'exploitation depuis plus de dix ans

1.3.1.B – Desserte forestière

◆ Etat de la voirie forestière

La desserte est assurée par des routes et pistes situées hors forêt.

Type de desserte		Long. Totales (m)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0	0.006	non	-	-	-
	empierrées	656			Création en 2009	-	Fermée au public
	terrain nat.	0			-	-	-
Routes publiques participant à la desserte		0			-	-	-
Pistes et sommières		2490	0.02	oui	-	Zone humide et cours d'eau	Fermée au public
Ancrages câbles		0	0	0	-	-	-

◆ Principales difficultés d'exploitation

La pente sera l'obstacle le plus important pour l'exploitation, d'autant plus que les cloisonnements d'exploitation ne devront pas être rectilignes sur la totalité de leur longueur, ceci dans un souci paysager.

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique			102.36	1.92	104.28

◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation – Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Biotope protégé par arrêté préfectoral	1.92	2009– P– 770 Protection de la tourbière du port des Lamberts et des sources de l'Yonne.	Maintien en état
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional	104.28	Parc naturel régional du Morvan	Favoriser les essences locales
Natura 2000 Habitats (ZSC)	79.82	N°U.E : FR2600988 N° rég. : 33	Voir DOCOB Un des objectifs consiste à maintenir les habitats forestiers (Hêtraie, bas de pente, Aulnaie) sur les parties boisées en feuillus dominants (secteur du Mont Préneley) Supprimer les résineux
ZNIEFF de type I	93.28	N°1021– 0001	- Maintenir une sylviculture à base d'essences feuillues régionales - Tous travaux de drainage ou tentatives de boisement des tourbières doivent être proscrits
ZNIEFF de type II	104.28	N° NATIONAL : 260009939 N° REGIONAL : 1021 HAUT– MORVAN ET MORVAN– SUD	
ENS	104.27	Site du Mont Préneley et des sources de l'Yonne.	- Voir Plan de gestion du site du Mont Préneley et des sources de l'Yonne. - Supprimer les résineux

◆ Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Les risques de régénération naturelle des résineux (douglas, épicéa et sapin pectiné) sont à prendre en compte. Pour maintenir la hêtraie, il faudra lutter contre la dispersion de ces essences résineuses.

La sylviculture (futaie irrégulière de hêtre) préconisée dans les différents documents de gestion du milieu naturel du Mt. Préneley risque d'entraîner une monoculture du hêtre (une sylviculture dynamique sera menée pour favoriser le mélange d'essences indigènes).

◆ Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Espèces remarquables*	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Lobaria pulmonaria	P 1 – deux stations	Ne pas détruire lors de l'exploitation	oui
Faune remarquable			
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Présence à vérifier	Conserver des arbres à grosses cavités	oui
Chiroptères sp.	Massif	Conserver des arbres fendus et/ou à cavités	oui

* Seules, les espèces forestières sensibles sont ici mentionnées, la liste complète se retrouve dans le document d'objectif du site Natura 2000.

◆ Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Correspondance avec les entités de conservation et de gestion du DO COB	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface (ha)
Chênaies pédonculées à Molinie bleue		9190	41.51	ECG2 – les forêts humides et tourbeuses	– Non - intervention compte tenu des contraintes édaphiques constituées notamment par l'engorgement en eau et une fertilité faible à très faible – Gestion conservatoire (suppression des éventuels semis d'essences n'appartenant pas au cortège spontané)	0.55
Forêts de tourbières à bouleaux	oui	91DO	44.A1			3.41
Forêts de Frênes et d'Aulnes des cours d'eau	oui	91EO	44.31	ECG4 – les forêts de Frênes et d'Aulnes des sources, ruisselets et ruisseaux,	– Respect des sols et des peuplements lors des travaux forestiers – Gestion des peuplements feuillus existants en futaie irrégulière permettant une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles.	0.58
Forêts marécageuses		–	44.91			0.31
Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx		9120	41.12	ECG3 – Les Forêts des versants et bas de pente	– Gestion des peuplements feuillus existants en futaie irrégulière permettant une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles, sans utilisation de traitements phytosanitaires et évitant de passer par la coupe rase – Conservation dans les peuplements des forêts du 9120 des sous- bois de houx	50.16
Hêtraie– chênaie collinéenne à Houx		9120	41.12			3.7
Hêtraie acidiphile montagnarde à Houx et Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus		9120x9130	41.12x41.13			15.17
Hêtraies acidiclinales à Millet diffus		9130	41.131			3.07
Hêtraies acidiphiles modérées à Millet diffus		9120x9130	41.12x41.13			24.5
Hêtraies– chênaies à Jacinthe des bois		9130	41.13			2.79
Pelouses sub- atlantiques à Nard raide et apparentées	oui	6230	–			ECG7 – Les Prairies de fauche sur sols sains
Total						104.28

◆ **Annexe 8 (Carte des statuts réglementaires)**

◆ **Annexe 9 (Carte des habitats d'intérêt prioritaire)**

1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		-	104.28	-	104.28

En parcelle 3, des vestiges archéologiques sont ont été mis à jour .
La présence d'autres vestiges sur le massif est fort probable.

1.3.3.A– Accueil et paysage

◆ Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages

Entité : Haut Morvan
28a : Le haut Morvan
28b : Le pays de Cussy en Morvan
Type de paysage : Moyenne montagne boisée

◆ Description succincte des éléments paysagers singuliers

Zone de partage des eaux, les sources, les cours d'eau nombreux se dirigent vers les affluents de la Loire ou ceux de la Seine. L'Yonne y prend sa source au Mont Préneley. Paysage à caractère montagneux, massif, aux formes empâtées et arrondies. La forêt, avec ses nombreux enrésinements aux lignes géométriques très visibles, domine sur les croupes et les versants. Certaines prairies sont enclavées. Souvent, dans les vallons, une langue de prairie drainée par une rigole se glisse entre les deux versants boisés. Les vallées très encaissées développent de longs versants plutôt concaves à replats. Les boisements ourlent les pâtures qui remontent haut sur les pentes. Un réseau de haies hautes dessine leurs formes. Des bois de taillis ou des carrés de résineux s'intercalent.

◆ Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages

L'arrêté de protection de biotope de la tourbière du port des Lamberts interdit l'accès de la boulaie (UG 3.4).
Les chemins ruraux n°3 et 16 (du col d'Anvers au Lamberts et au Vaillants) en terrain naturel desservent la partie est du massif.
Un sentier de découverte permet la valorisation du massif forestier et du paysage (point de vue).
De 1974 à 1986, sur un secteur boisé appelé « les Temples d'Yonne » par les habitants de la commune, plusieurs séries de sondages ont permis de déceler la présence des vestiges gallo- romains d'une vaste enceinte rectangulaire (94 mètres de long sur 46 de large) enclosant 3 petits temples ainsi que d'un ensemble d'habitats.

◆ **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation – Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	104.27	Décret du 24 mars 2000 <i>Mont Préneley et les sources de l'Yonne</i>	Protection des tourbières, prairies acides, boulaies et aulnaies et aussi de la hêtraie montagnarde du Morvan,	– Restauration et la mise en valeur du site sur les thèmes de la forêt – Maintien de la hêtraie montagnarde.

◆ **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Source de l'Yonne	La source de l'Yonne et la limite de partage des eaux	reconnue	aucune
Tourbière du port des Lamberts	Le parcours de découverte de la tourbière du port des Lamberts	reconnue	aucune
Sapinière– Hêtraie	Sapinière– hêtraie à gros diamètre	reconnue	aucune
Haies plessées	Les queues*	reconnue	aucune

*arbre anciennement taillé en haie plessée et laissé à son évolution naturelle.

◆ **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	– Etat général des équipements – Adaptation (oui/non)
La source de l'Yonne et la limite de partage des eaux	Hors forêts : haies plessées *	Aucun	Restaurées en 2009.
Le parcours de découverte de la tourbière du port des Lamberts	Parcours sur pilotis *	Aucun	Bon état
Sapinière– hêtraie à gros diamètre	*	Aucun	Bon état
Les queues	*	Aucun	Bon état

* Des formes en métal permettent de localiser ces lieux

◆ **Sensibilités paysagères**

Les fronts visuels se définissent comme des « barrières » naturelles sur lesquelles se porte le regard dans l'approche du Morvan et son parcours.

Quant aux zones paysagères identifiées comme sensibles par le PNRM, elles se situent principalement en périphérie.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Fronts visuels sur 96% de la surface	Zone exposée à la vue sur l'ensemble du pourtour du massif
Intermédiaire	3.6ha au sud– ouest entre le Haut Matelhin et le bois Taradou	Située dans une zone de plat peu visible

◆ **Annexe 10 (Carte des équipements touristiques et des sensibilités paysagères)**

1.3.3.B – Ressource en eau potable

◆ Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Les Lamberts	A 120 m au nord est de la limite du massif <i>(Pas de zone de captage immédiat et rapproché)</i>

◆ Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable

Sans objet.

◆ Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Sans objet.

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Sans objet.

TITRE 2 – PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts – Points faibles	Objectifs de gestion retenus (par le propriétaire)
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Peuplements de résineux entrant en production	Amélioration des peuplements par éclaircies.
Peuplement de feuillus de mauvaise qualité à surface terrière élevée	Prélèvement fort dans la hêtraie.
Fonction écologique : Maintien ou rétablissement des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable	
Peuplements résineux	Restauration des peuplements enrésinés vers les peuplements caractéristiques des différents habitats. Eclaircies fortes et trouées.
Zone humide	Hors sylviculture.
Hêtraie montagnarde	Passage de la hêtraie régulière en futaie irrégulière de hêtre.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
Accueil du public	Chemin de découverte, point de vue
Aspect paysager	Traitement irrégulier des peuplements, suppression des résineux et remplacement soit par des feuillus, soit par de la prairie.

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 – Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière (résineux)	19.66*	
Futaie irrégulière (hêtre) (dont conversion en futaie irrégulière)	66.93*	
Taillis fureté (hêtre)	1.00	
Sous-total : surface en sylviculture	<i>87.59</i>	<i>101.02</i>
Hors sylviculture	16.69	3.26
Total : surface retenue pour la gestion	<i>104.28</i>	<i>104.28</i>

La gestion des peuplements feuillus existants en futaie irrégulière permettra une diversification des strates et des essences, favorisant l'expression des caractéristiques stationnelles, en évitant de passer par la coupe « rase » de la régénération des futaies régulières.

2.2.2 – Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre Retenu (cm)	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
Sapin pectiné	Futaie irrégulière	3.38*	100	50	Hêtre et feuillus divers	B4D
Hêtre	Futaie irrégulière	83.21*	110	55/60	Chêne et feuillus divers	B4H et B4D
Hêtre	Taillis fureté	1.00	25	15	Chêne et feuillus divers	B4H et B4D
Total		87.59				

* La différence de surface provient du fait que dans le tableau 2.2.1, la futaie irrégulière résineuse prend en compte les jeunes peuplements de résineux qui seront traités en futaie irrégulière pendant cet aménagement, Une partie de cette surface (3.38ha) a pour objectif à long terme le sapin pectiné, le reste sera progressivement transformé en futaie irrégulière de hêtre.

• Annexe 11 (Carte des essences objectifs)

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
Epicéa*	Futaie irrégulière	13.8	90	45	Feuillus divers	B4H et B4D
Sapin pectiné**	Futaie irrégulière	3.30	100	50	Feuillus divers	B4H et B4D
Douglas**	Futaie irrégulière	10.24	70	55	Feuillus divers	B4H et B4D
Total		27.34				

* non adaptée par rapport au classement Natura 2000 et à la station.

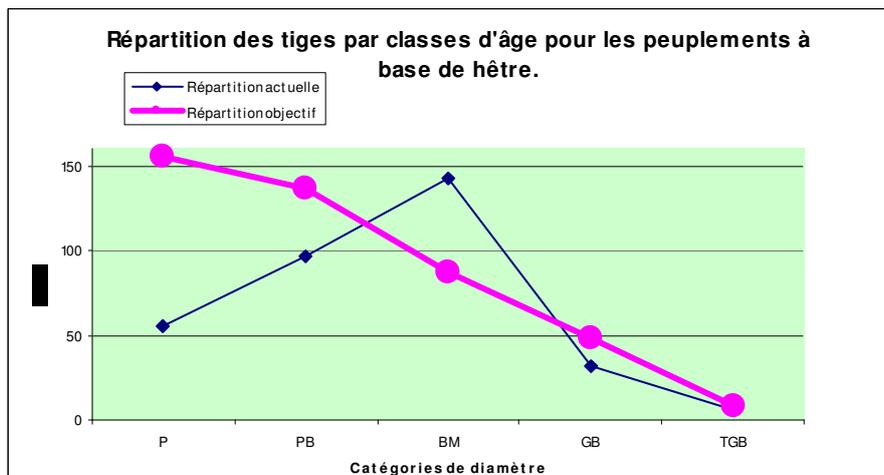
** non adaptées par rapport au classement Natura 2000.

2.3 – Effort de renouvellement

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Sans objet.

2.3.2 – Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement



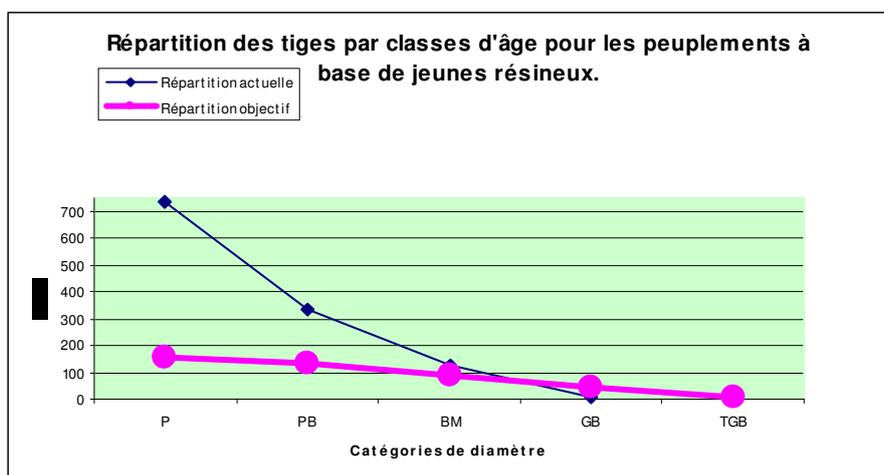
2.3.2.A – Futaie irrégulière des peuplements à base de hêtre

Hêtre (nbre/ha)	Perches	PB	BM	GB	TGB
Répartition actuelle	55	96	142	32	6
Répartition objectif	155 à 500	137	87	48	8

Structure générale des peuplements			
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note globale forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	32	20 à 25 (DOCOB)	La futaie de hêtre actuelle manque de perches et de régénération.
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	0.5 %	–	
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	45	80 à 140	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	11 ha		

2.3.2.B – Futaie irrégulière des peuplements à base de résineux

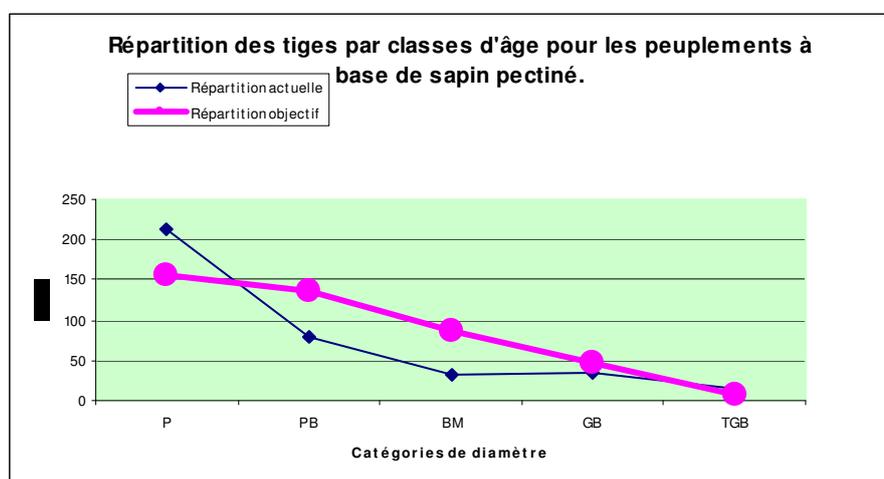
◆ Peuplements à base de jeunes résineux en futaie régulière.



Résineux (nbre/ha)	Perches	PB	BM	GB	TGB
Répartition actuelle	738	333	124	5	
Répartition objectif	155 à 500	137	87	48	8

Structure générale des peuplements			
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note globale forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	32	20 à 25	Actuellement en futaie régulière
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	0 %	–	
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	738	155	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2.5 ha		

◆ Peuplements à base de sapin pectiné en futaie irrégulière.



Résineux (nbre/ha)	Perches	PB	BM	GB	TGB
Répartition actuelle	212	80	31	34	15
Répartition objectif	155 à 500	137	87	48	8

Structure générale des peuplements			
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note globale forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	32	20 à 25	Actuellement en futaie régulière
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	0 %	–	
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	212	155 à 500	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0.4		

2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie

◆ Surface à passer en coupe de taillis fureté.

A titre expérimental et de démonstration au public, 1 ha de peuplement de hêtre sera converti en taillis fureté.

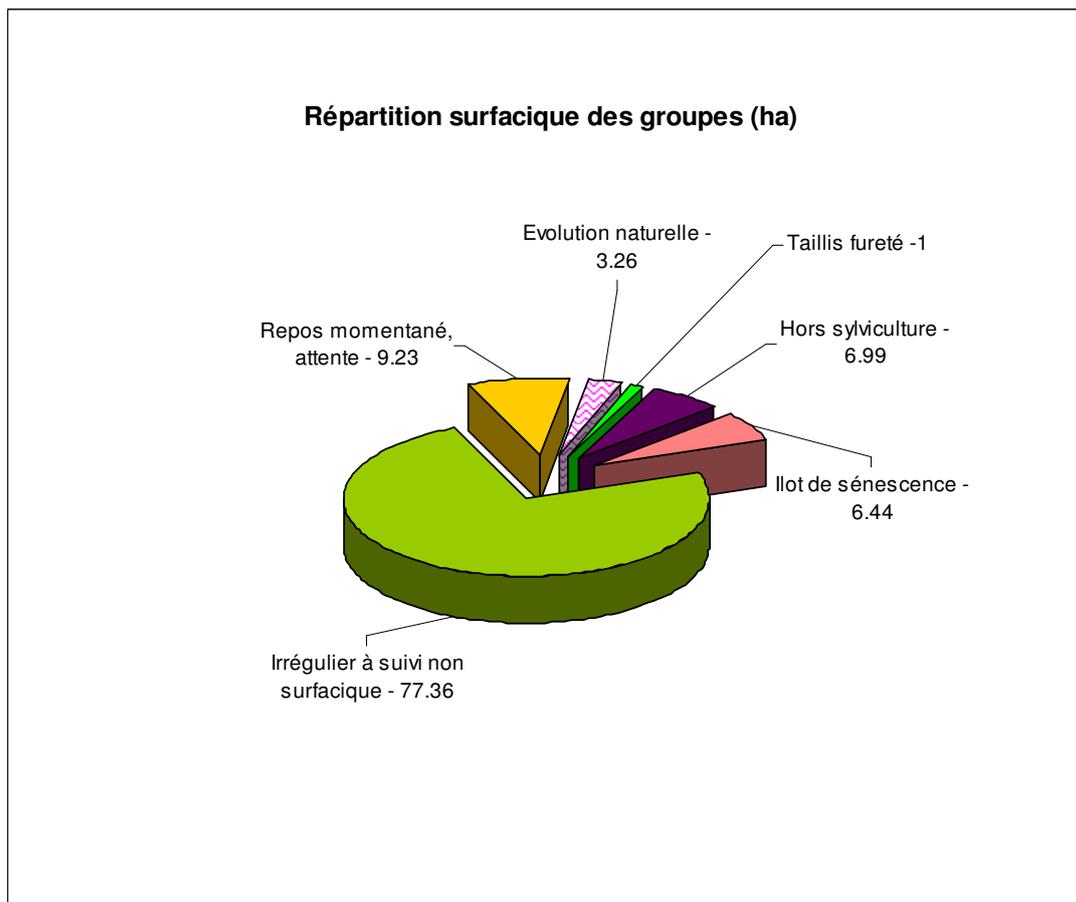
2.4 – Classement des unités de gestion

2.4.1 – Classement des unités de gestion surfaciques

2.4.1.A – Constitution des groupes d'aménagement

◆ Tableau de classement des unités de gestion surfaciques

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lie}	UG				
Irrégulier à suivi non surfacique <i>Irrégulariser les peuplements à base de hêtre ou de résineux.</i>	IRR	1	1	23.51	23.51		77.36
		1	2	6.91	6.91		
		2	1	13.45	13.45		
		2	2	5.06	5.06		
		2	3	0.62	0.62		
		2	4	0.42	0.42		
		3	1	1.88	1.88		
		3	2	2.76	2.76		
		4	1	15.87	15.87		
		4	2	6.47	6.47		
		4	3	0.41	0.41		
Repos momentané, attente <i>Ne pas exploiter, en attente de bois économiquement rentable.</i>	REP	2	5	4.06	0		9.23
		3	3	5.17	0		
Evolution naturelle <i>Laisser évoluer la boulaie après la coupe des résineux.</i>	HSN	3	4	3.26	0		3.26
Taillis fureté <i>A créer à partir de futaie sur souche de hêtre.</i>	TAI	4	4	1.00	1.00		1.00
Hors sylviculture <i>Coupe à blanc des épicéas pour retour à la prairie.</i>	HSY	4	5	6.99	0		6.99
Ilot de sénescence	ILS	1	3	0.99	0		6.44
		2	6	2.26	0		
		3	5	1.73	0		
		4	6	1.46	0		
Total				104.28	78.36		104.28



• **Annexe 12 (Carte d'aménagement)**

2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011– 2030

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS

Sans objet

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.A– Documents de référence à appliquer

- DRA– SRA de Bourgogne ;
- Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle" et Fiches paysage ;
- DOCOB du site Natura 2000 ;
- Plan de gestion de l'espace naturel sensible ;
- Charte forestière du parc naturel régional du morvan.

2.5.2.B – Coupes

◆ Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

GB : Gros bois, TGB : Très gros bois

Années*	Unité de gestion		Classement Groupe	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P ^{lle}	UG						
2011	1	1	IRR	IHETM3	IRR	23.51	23.51	Eclaircie forte dans les bois moyens de hêtre
	1	1	IRR	CFRMM3	IBI	23.51	0.31	Eclaircie dans les résineux au profit des hêtres – récolte des GB et TGB résineux
	1	2	IRR	FR.MP3	IBI	6.91	6.91	Eclaircie forte et création de trouées
	2	2	IRR	FR.MP3	IBI	5.06	5.06	Eclaircie forte et création de trouées
	2	3	IRR	IS.PP3	IBI	0.62	0.62	Eclaircie – récolte des TGB**
	2	4	IRR	FEPCG3	RA	0.42	0.42	Coupe à blanc des épicéas
	3	2	IRR	IS.PP3	IBI	2.76	2.76	Eclaircie – récolte des TGB**
	4	1	IRR	CFRMM3	IBI	15.87	1.9	Eclaircie dans les résineux au profit des hêtres – récolte des GB et TGB résineux
	4	2	IRR	FR.MP3	IBI	6.47	6.47	Eclaircie forte et création de trouées
	4	3	IRR	FEPCP3	RA	0.41	0.41	Coupe rase des épicéas
4	4	TAI	CHETM3	TS	1.00	1.00	Coupe d'une cépée (ou tige) sur trois	
2013	4	5	HSY	FEPCP3	RA	6.99	6.99	Coupe à blanc de la plantation d'épicéas
2017	2	1	IRR	CHETM3	IRR	13.45	13.45	Eclaircie forte dans les bois moyens de hêtre
	3	1	IRR	CHETM3	IRR	1.88	1.88	Eclaircie forte dans les bois moyens de hêtre
	4	1	IRR	CHETM3	IRR	15.87	15.87	Eclaircie forte dans les bois moyens de hêtre
2019	1	1	IRR	IFRMM3	IBO	23.51	0.31	Eclaircie forte dans les bois moyens de hêtre
	1	1	IRR	CFRMM3	IBI	23.51	0.31	Eclaircie dans les résineux au profit des hêtres – récolte des GB et TGB résineux
	1	2	IRR	FR.MM3	IRR	6.91	6.91	Eclaircie forte
	2	2	IRR	FR.MM3	IRR	5.06	5.06	Eclaircie forte
	2	3	IRR	IS.PP3	IRR	0.62	0.62	Eclaircie forte**
	3	2	IRR	IS.PP3	IRR	2.76	2.76	Eclaircie forte**
	4	1	IRR	IFRMG3	IBO	15.87	2.2	Eclaircie dans les résineux au profit des hêtres – récolte des GB et TGB résineux
	4	2	IRR	FR.MP3	IRR	6.47	6.47	Eclaircie forte
2021	4	4	TAI	CHETP3	TS	1.00	1.00	Coupe d'une cépée (ou tige) sur deux de celles non exploitées en 2011
2025	2	1	IRR	CHETM3	IRR	13.45	13.45	Coupe de futaie irrégulière
	2	4	IRR	CHETP1	IBI	0.42	0.42	Coupe de futaie irrégulière
	3	1	IRR	CHETM3	IBI	1.88	1.88	Coupe de futaie irrégulière
	4	1	IRR	CHETM3	IBI	15.87	15.87	Coupe de futaie irrégulière

*Les coupes vendues la même année feront l'objet d'un lot pour les feuillus et un lot pour les résineux.

**Quelques très gros bois seront conservés pour la biodiversité (5 arbres/ha)

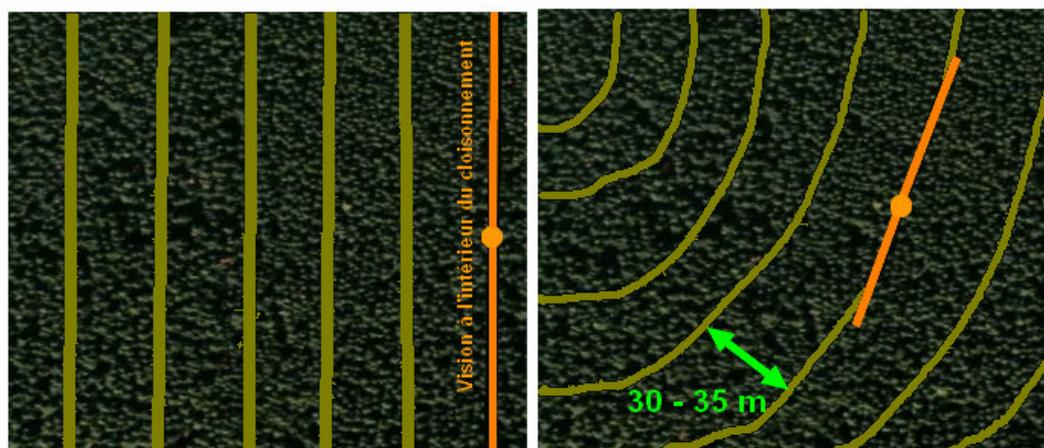
Suite...

Années *	Unité de gestion		Classement Groupe	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P ^{lle}	UG						
2027	1	1	IRR	IFRMG3	IBO	23.51	0.31	Eclaircie dans les résineux au profit des hêtres – récolte des GB et TGB résineux
	1	2	IRR	FR.MM3	IBO	6.91	6.91	Eclaircie
	2	2	IRR	FR.MM3	IBO	5.06	5.06	Eclaircie
	2	3	IRR	FR.MM3	IRR	0.62	0.62	Coupe de futaie irrégulière**
	3	2	IRR	IS.PI3	IRR	2.76	2.76	Coupe de futaie irrégulière**
	4	1	IRR	IFRMG3	IBO	15.87	2.2	Eclaircie dans les résineux au profit des hêtres – récolte des GB et TGB résineux
	4	2	IRR	FR.MM3	IBO	6.47	6.47	Eclaircie

*Les coupes vendues la même année feront l'objet d'un lot pour les feuillus et un lot pour les résineux.

**Quelques très gros bois seront conservés pour la biodiversité (5 arbres/ha)

Lors des premières coupes, des cloisonnements d'exploitation (ci-dessous en ligne brun-vert) seront installés sur le terrain. Ils seront éloignés le plus possible les uns des autres (adaptés aux peuplements résineux, 30 m au moins en peuplement feuillus). Ils ne seront pas rectilignes pour éviter la vision continue à l'intérieur de ceux-ci (un effet de courbe dans le sens de la pente semble le mieux adapté).



A préférer

◆ **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
IRR (feuillus)	23	452	268	5354	10	197
IRR (résineux)	15	302	192	3831	9	176
Totaux	38	754	459	9185	19	374

2.5.2.C– Desserte

◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes action article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Schéma de desserte							
Routes forestières							
Pistes forestières							
DES1	1	Création de pistes de débardage	massif	1500	Plus values sur les bois exploités - Demander autorisation DREAL	15000	
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							I
...							
...							
Entretien courant du réseau							
DES2	1	Entretien ligne de parcelles		6500		2000	
Coût total DESSERTÉ (€)						17000	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						850	

◆ Guide technique de référence

- NDS- 08- G- 1498 : Définitions et recherche de l'équilibre pour les traitements en futaie irrégulière et en futaie jardinée
- NDS- 08- G- 1499 : Suivi du renouvellement des peuplements traités en futaie irrégulière ou futaie jardinée (par bouquets et/ou par pieds d'arbres)
- Fiche du site Natura 2000 : FR2600988 HETRAIE MONTAGNARDE ET TOURBIERES DU HAUT MORVAN

2.5.2.D– Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles**		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E*
Code	Libellé						
	Plantation de hêtre et feuillus divers	1.2 ; 2.2 ; 3.2 ; 4.2	3		4000	12000	
	Dégagement de plantation	1.2 ; 2.2 ; 3.2 ; 4.2	3		500	1200	
	Dégagement de semis dans les trouées de résineux	1.2 ; 2.2 ; 3.2 ; 4.2	2.8		400	1120	
	Dégagement de semis en IRR de hêtre	1.1 ; 2.1 ; 3.1 ; 4.1	57		140	8000	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						22320	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						1116	

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.A – Biodiversité courante

◆ Pour les forêts relevant du régime forestier

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de sénescence	Autour des îlots de vieillissements Natura 2000, ont été mis en place des zones plus cohérentes de sénescence (surface supérieure à 0.5ha) – délimités à la peinture blanche Δ.	6.44
Maintien de milieux ouverts	Retour d'une prairie à la place des épicéas de l'UG 4.5	6.99
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	La zone humide et la boulaie sur tourbière sont mises hors sylviculture	12.5
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	A garder dans les trouées créées dans les peuplements résineux et zone de chablis.	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	La totalité de ces arbres non commercialisable en bois d'oeuvre sera conservée.	
Conservation de bois mort au sol	15 à 20 m ³ /ha	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Les arbres à trous seront conservés. Les arbres ou sites à <i>Lobaria pulmonaria</i> seront balisés et gardés.	
Privilégier, chaque fois que possible, les peuplements mélangés	A appliquer systématiquement lors des martelages et travaux de dégagements.	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.	Attendre pendant 3 ans la régénération naturelle dans les trouées créées dans les peuplements résineux et zone de chablis.	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Sur l'ensemble du massif.	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Les 2 zones de chablis de juillet 2001 ne seront pas plantées ni dégagées (2 x 0.6ha)	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	A mettre en place lors de la coupe des épicéas de l'UG 4.5	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	Sera mis en place en fonction de la présence d'espèce sensible (voir chouette de Tengmalm, ...)	

2.5.3.B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Codes – action – article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
BIO1 <i>article 1</i>	1	Coupe des résineux dans la boulaie sur tourbière	3.4	3.26 ha	Pas d'engins Utilisation d'huile bio	800	
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						800	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						40	

2.5.3.C – Documents techniques de référence

- Office national des forêts – NDS– 09– T– 310 : Îlots de vieux bois.
 Diffusion des actes du colloque de Chambéry (octobre 2004) Bois mort et à cavités, une clé pour des forêts vivantes
 Office national des forêts – NDS– 08– G– 1516 : Prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements
 Brustel (H.), 2001. Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises : perspectives pour la conservation du patrimoine naturel. Sciences Agronomiques, PhD, Toulouse, Institut National Polytechnique, 320 p.
 Dajoz (R.), 1998. Les insectes et la forêt. Rôle et diversité des insectes dans le milieu forestier [Forest Insects. Role and diversity of insects in forest ecosystems]. Paris, Tec & Doc Lavoisier, xiv + 594 p.
 Gosselin (F.). Sous Presse. Imiter la nature, hâter son oeuvre ? Quelques réflexions sur les éléments et stades tronqués par la sylviculture, in Gosselin M. et Laroussinie O. (Eds), Gestion Forestière et Biodiversité, Antony, Cemagref Editions.
 Vallauri (D.), André (J.) et Blondel (J.), 2002. Le bois mort, un attribut vital de la biodiversité de la forêt naturelle, une lacune des forêts gérées. Paris, WWF, 34 p.
 Fiche technique Natura 2000 : 91DO*

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.A– Accueil et paysage

◆ Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Codes – action – article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1 <i>article 1</i>	1	Entretien du sentier	Voir annexe 11	3km		300	
ACC1 <i>article 2</i>	1	Entretien des panneaux et formes	Sur le sentier			1000	
PAYSAGE							
ACC2	2	Elagage du point de vue	UG 4.1	0.3 ha		500	
Coût total ACCUEIL – PAYSAGE (€)						1800	
Coût moyen annuel ACCUEIL – PAYSAGE (€/an)						90	

◆ Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

Lors de la création de trouées dans les résineux (UG x.2), les angles seront toujours en arcs de cercle



A éviter



A favoriser

◆ Documents techniques de référence

Office national des forêts –

NDS– 79– T– 357 : Accueil du public en forêt, application de la Circulaire ministérielle SF/C.79/N°3015 du 26 février 1979

NDS– 93– T– 78 : Le paysage dans l'aménagement forestier

NDS– 94– T– 98 + Guide : Guide à l'usage des personnels techniques de l'ONF (février 1993) "Approche paysagère des actions forestières"

NDS– 95– T– 118 : Guide des traitements des paysages (+ compléments du 13/10/95 et du 15/04/96)

Analyse paysagère pour l'aménagement d'un point de vue sur le Mont Prénéley (12/02/2007)

2.5.4.B – Ressource en eau potable

◆ Prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP

Sans objet.

◆ Documents techniques de référence

Décret 2007– 882 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales et modifiant le code rural (notamment, Zones de protection des aires d'alimentation des captages)

2.5.4.C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo–cynégétique)

◆ Etat des lieux

Période du bail : 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2012

◆ Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
Battue	4 Sangliers	Le chevreuil est chassé en battue. Le sanglier est rare.	800

La chasse ne sera sûrement pas relouée après 2012.

2.5.4.D – Pastoralisme

L'unité de gestion 4.5, actuellement en épicéa sera exploitée en 2013 et remplacé par une prairie naturelle. Celle– ci devra être pâturée ou fauchée de la même façon que la prairie de la source de l'Yonne afin d'éviter un boisement naturel.

2.5.4.E – Richesses culturelles

◆ Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Sanctuaire antique	Sondage archéologique rebouché en partie	UG 3.1 voir annexe 11	Interdire le passage des engins de débardage
Queules*	Quelques vieilles queules de hêtre sont présentes sur certaines limites du massif	–	A conserver, voir à restaurer

*arbre anciennement taillé en haie plessée et laissé à son évolution naturelle.

2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.A– Tassement des sols

Parcelles N°	Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions	Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année	Sols très sensibles et impraticables toute l'année	Total (ha)
1	31.41			31.41
2	25.04	0.83		25.87
3	10.43	1.11	3.26	14.8
4	32.2			32.2
Total (ha)	99.08	1.94	3.26	104.28

☛ *Annexe 13 (Carte de sensibilité au tassement des sols)*

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.A– Certification PEFC

Le massif a été certifié sous le N°10– 21– 01/000847 du 15/02/2005 au 31/12/2009.
Le renouvellement est en cours.
Les engagements qui en découlent sont intégrés dans les programmes d'action préconisés.

2.5.7.B– Certification FFC

La certification est en cours.

2.5.7.C– Autres actions

Lors de l'étude de l'aménagement des placettes permanentes ont été installées. Les coordonnées sont conservées au SIG de l'ONF de Nevers.

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

Pour les forêts (ou parties de forêts) comprises dans un site Natura 2000 (ZSC, ZPS) le bénéfice de l'article L11– alinéa 2 du code forestier doit être demandé par le propriétaire (réf. note de service 08– G– 1516). L'aménagement doit donc faire explicitement ressortir la compatibilité de ces actions avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB, lorsque ce dernier est disponible.

◆ **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Référence : instruction 08– G– 1516 du 01/10/08 (fin du § 5).

Cette analyse doit permettre à l'autorité en charge de l'approbation du document d'aménagement de juger de la prise en compte de Natura 2000 : le propriétaire peut bénéficier des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 11 du Code forestier.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Tourbière et zone de forêt humide	Aucune	– Mise hors sylviculture – Coupe des résineux	Neutre Positif
Hêtraie de montagne	Exploitation	– Traitement en futaie irrégulière – Suppression à moyen terme des résineux	Positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000		non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB		oui

La surface, mise hors sylviculture, permet de protéger les habitats communautaires les plus sensibles, et de créer une zone tampon autour des points de forêt humide.

La sylviculture en futaie irrégulière de hêtre améliore la structure des forêts en futaies sur souche ou en taillis fureté vieilli, en y apportant de la lumière, permettant l'installation de la régénération naturelle indispensable à la pérennité des peuplements.

Les éclaircies fortes et/ ou la suppression progressive (par trouées) des résineux augmente la proportion de feuillus caractéristiques en apportant de la lumière dans les peuplements résineux et en fonction de leur âge initial.

L'augmentation de la période de révolution au-delà de l'optimum économique dans des îlots de sénescence ou sur un certain nombre d'arbres isolés permet de Favoriser la biodiversité.

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan**
Site classé	Exploitation commerciale du massif	<ul style="list-style-type: none"> – Coupe de futaie irrégulière – Exploitation progressive des résineux – Création de trouées arrondies pour la transformation en peuplement feuillu 	<ul style="list-style-type: none"> – Neutre – Positif – Positif

La sylviculture menée sur le massif permet de garder un effet de couvert feuillu le plus complet possible tout en entraînant la suppression progressive des résineux.

2.1 – RECAPITULATIFS

2.1.1.A – Volumes de bois à récolter

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE		
			(m ³ de volume bois fort annuel)		
			prévisible	conditionnel	passé
Feuillus <i>Volume tiges (hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +			
		30 - 45			
		25 et -			
		Total			
	Hêtre	40 et +	72		
		30 - 35	111		
		25 et -	14		
		Total			
	Aut. Feuillus	Total	1		
	Total Feuillus		197		

Résineux <i>Volume tiges (hors houppiers)</i>	Epicéa	25 et +	9		
		20 et -	24		
	Douglas	25 et +	52		
		20 et -	38		
	Sapin	25 et +	45		
		20 et -	9		
	Total Résineux		176		

Global	Total tiges		374		
	Taillis				
	Houppiers Fs		70		
	Houppiers Rx		15		
	Total général		459		0%
dont % de produits accidentels					

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort)	(m ³ /ha/an)	(m ³ /ha/an)	(m ³ /ha/an)
- sur surface retenue pour la gestion	4		
- sur surface en sylviculture	6		

2.1.1.B – Estimation de la recette bois

ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS ANNUELLE							
PRODUITS LIGNEUX		VOLUME ANNUEL		RECETTE PREVISIBLE			
		prévisible (m ³ /an)	conditionnel (m ³ /an)	PU estimés (€/m ³)	prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
(bois sur pied)	Hêtre 40 et +	72		28	2005		
	Hêtre 30-35	111		14	1552		
	Hêtre 25 et -	14		5	69		
	Feuillus divers	1		3	3		
	Epicéa 25 et +	9		17	154		
	Epicéa 20 et -	24		9	212		
	Douglas 25 et +	52		15	773		
	Douglas 20 et -	38		8	300		
	Sapin pectiné 25 et +	45		17	770		
Sapin pectiné 20 et -	9		9	82			
	Total	374			5922		
Recette brute produits ligneux							
COÛTS ET SUBVENTIONS LIES A L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES		volume prévisible (m³/an)	volume conditionnel (m³/an)	coûts unit. estimés (€/m³)	coût prévisible (€/an)	coût conditionnel (€/an)	coût passé (€/an)
Coûts d'exploitation							
	Total						
					recette possible	recette possible	
Subventions pour exploitation							
RECAPITULATIF RECETTES NETTES PRODUITS LIGNEUX					prévisible (€/an)	conditionnel (€/an)	passé (€/an)
Recette brute - coûts d'exploitation + subventions				Total	5922		

2.1.1.C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel

RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES ANNUELLES		prévisible € / an	conditionnel € / an	passé € / an
RECETTES	Bois	5922		
NETTES	Chasse - Pêche	80		
ANNUELLES	Autres recettes (cumul)	0		
	Total Recettes	6002		

		prévisible € / an		conditionnel € / an		passé € / an	
		investiss ^t	entretien	investiss ^t	entretien	investiss ^t	entretien
DEPENSES	Desserte	750	100			9000	
ANNUELLES	s/total	850					
	Actions sylvicoles		1116				
	s/total						
	Autres actions (cumul)						
	s/total						
	<i>Bio</i>		40				
	<i>Accueil-paysage</i>		90				
	Total par I / E						
	Total Dépenses	2096				9000	

BILAN GLOBAL RECETTES - DEPENSES		prévisible	conditionnel	passé
Bilan annuel global				
	- sur surf. retenue pour la gestion	38 €/ha/an		-86 €/ha/an
	- sur surface en sylviculture	51 €/ha/an		-117 €/ha/an

Autres éléments hors bilan global	prévisible aménagement
Impots	€ / an
Frais de garderie	592 € / an
Contrats FFN : dette restante (€)	€

2.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service 08- G- 1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des Peuplements :	20 à 25	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale :	15 à 20%	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches :	155(faible) à 500 (riche)	Début et fin de l'aménagement
	Taillis fureté	Surface à passer en coupe de taillis fureté (S _{TF})	1	Périodique (max. 5 ans)
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture.	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²) :	754	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m ³) :	9180	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :		FERY Bruno par : Chef de projet aménagement	
Vérifié le :		BERTHELOT Odile par : Chef du service forêt	
Proposé le :		par :	

Délibération du conseil général de la Nièvre : *(date)*

Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : *(date)*